

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version simplifiée)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	5
0.00 INTERPRÉTATION	5
0.01 Terminologie.....	5
0.01.01 Activités.....	5
0.01.02 Changement de Contrôle.....	6
0.01.03 Contrat.....	6
0.01.04 Force Majeure.....	6
0.01.05 Information Confidentielle.....	7
0.01.06 Manquement.....	7
0.01.07 Meilleurs Efforts.....	7
0.01.08 Ouvrage.....	7
0.01.09 PARTIE.....	7
0.01.10 Personne.....	7
0.01.11 Projet.....	7
0.01.12 Propriété Intellectuelle.....	8
0.01.13 Tâches.....	8
0.01.14 Taux Préférentiel.....	8
0.02 Intégralité et primauté.....	8
0.03 Lois applicables.....	8
0.04 Non-conformité.....	8
0.04.01 Divisibilité.....	8
0.04.02 Disposition alternative.....	9
0.05 Généralités.....	9
0.05.01 Cumul.....	9
0.05.02 Non-renonciation.....	9
0.05.03 Délais.....	9
0.05.04 Références financières.....	9
1.00 OBJET	9
1.01 Services.....	9
1.02 Conditions.....	10
1.02.01 Requises par le CLIENT.....	10
1.02.02 Requises par le PRESTATAIRE.....	10
2.00 CONTREPARTIE	10
2.01 Honoraires.....	10
2.02 Majoration.....	10
2.03 Débours.....	11

CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version simplifiée)

3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	11
3.01	Honoraires et débours	11
3.02	Intérêt	11
3.03	Déchéance du terme	11
4.00	SÛRETÉS.....	11
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	11
5.01	Assurances	12
5.02	Prête-nom.....	12
5.03	Consentement éclairé	12
5.04	Divulgateion	12
6.00	ATTESTATIONS DU CLIENT.....	12
6.01	Faits importants.....	13
7.00	ATTESTATIONS DU PRESTATAIRE.....	13
7.01	Ressources	13
7.02	Conflit d'intérêts.....	13
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	13
8.01	Information Confidentielle	13
8.01.01	Engagement	14
8.01.02	Durée de l'engagement.....	14
8.01.03	Fin du Contrat.....	14
a)	Demande de retour.....	14
b)	Destruction.....	14
8.01.04	Pénalité	14
8.02	Assurance.....	14
8.03	Indemnisation.....	15
8.03.01	Portée	15
8.03.02	Procédure	15
8.04	Divulgateion de l'existence du Contrat	16
8.04.01	Engagement	16
8.04.02	Défaut	16
9.00	OBLIGATIONS DU CLIENT.....	16
9.01	Coopération.....	16
9.02	Modification.....	16
10.00	OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	16
10.01	Échéancier.....	16
10.02	Meilleurs Efforts	16
10.03	Rapport mensuel	16

CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version simplifiée)

10.04	Conduite.....	17
10.05	Information Confidentielle	17
	10.05.01 Reconnaissance	17
	10.05.02 Demande de retour	17
	10.05.03 Pénalité	17
10.06	Non-concurrence.....	17
	10.06.01 Portée de l'engagement	17
	10.06.02 Sanction.....	18
	a) Pénalité	18
	b) Paiement	18
	c) Mesures conservatoires.....	18
10.07	Non-sollicitation de la clientèle	18
	10.07.01 Portée de l'engagement	18
	10.07.02 Sanction.....	18
	a) Pénalité	18
	b) Paiement	18
	c) Mesures conservatoires.....	19
10.08	Non-sollicitation du personnel.....	19
	10.08.01 Portée de l'engagement.....	19
	10.08.02 Sanction.....	19
	a) Pénalité.....	19
	b) Paiement.....	19
	c) Mesures conservatoires.....	19
10.09	Propriété Intellectuelle.....	20
	10.09.01 Cession et renonciation	20
	10.09.02 Utilisation.....	20
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	20
	11.01 Interdiction de céder	20
	11.02 Relations entre les PARTIES.....	20
	11.03 Recours	21
	11.03.01 Choix	21
	11.03.02 Aucune restriction.....	21
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	21
	12.01 Avis.....	21
	12.02 Résolution des différends	21
	12.02.01 Avis écrit	21
	12.02.02 Médiation	21
	12.02.03 Arbitrage	22
	12.03 Élection de domicile	22
	12.04 Modification au Contrat.....	22
	12.05 Non-renonciation	22
	12.06 Signature électronique	22

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version simplifiée)**

13.00	FIN DU CONTRAT	23
13.01	Résiliation de gré à gré	23
13.02	Par le CLIENT	23
13.03	Par le PRESTATAIRE.....	23
13.04	Cessation	23
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	23
15.00	DURÉE.....	23
15.01	Probatoire.....	23
15.02	Initiale	23
15.03	Renouvellement	24
15.04	Non-reconduction	24
15.05	Survie	24
16.00	PORTÉE	25

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE 0.01.08 – OUVRAGE - CAHIER DE CHARGES [DEVIS D'EXÉCUTION].....	26
ANNEXE 0.01.13 – DESCRIPTION DES TÂCHES	26
ANNEXE 10.08.01 A – LISTE DE LA CLIENTÈLE DU CLIENT	26
ANNEXE 10.08.01 B – SERVICES VISÉS PAR L'ENGAGEMENT DE NON-SOLLICITATION	26



www.edilex.com

CONTRAT DE SERVICE (Général) (Version simplifiée)

CONTRAT DE SERVICE (ci-après le « Contrat »), intervenu en la ville de, province de

ENTRE (*identification de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), faisant affaires sous le nom (*dénomination*) (ci-après le « CLIENT »),

ET (*identification de la personne morale*), personne morale dûment constituée selon la Loi (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*) (ci-après le « PRESTATAIRE ») (parfois ci-après les « PARTIES »).

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) Le CLIENT œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- B) Le PRESTATAIRE œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- C) Le CLIENT souhaite retenir les services du PRESTATAIRE pour (*description des services requis*).

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00 INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

CLIENT	PRESTATAIRE

CONTRAT DE SERVICE (Général) (Version simplifiée)

signifie, à l'égard du PRESTATAIRE, (description des principales activités commerciales), et signifie, à l'égard du CLIENT, (description des principales activités commerciales);

0.01.02 Changement de Contrôle

signifie, relativement à une PARTIE ayant le statut d'une personne morale, n'importe lequel des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne, autre qu'une Personne détenant des actions de cette PARTIE, de titres représentant plus de CINQUANTE POURCENT (50%) des droits de vote de cette dernière;
- b) l'acquisition par une Personne, autre qu'une Personne détenant des actions de cette PARTIE, du droit d'élire ou de nommer la majorité des administrateurs de cette PARTIE;
- c) une entente portant sur la vente ou la disposition de tous ou de substantiellement tous les éléments de l'actif de cette PARTIE;
- d) une réorganisation de cette PARTIE menant au transfert des droits conférés par le Contrat de cette dernière à une personne liée;
- e) une fusion impliquant cette PARTIE; ou
- f) l'approbation par les actionnaires de cette PARTIE d'un plan pour la liquidation complète de cette dernière;

0.01.03 Contrat

signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.04 du Contrat;

0.01.04 Force Majeure

signifie tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut se protéger ou se prémunir; pouvant notamment comprendre tout sinistre provoqué par la nature, une épidémie, un incendie, un accident, une guerre (qu'elle soit déclarée ou non), une insurrection, une émeute, un acte de terrorisme, une grève illégale, un arrêt ou un ralentissement de travail spontané, un lock-out, une panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, l'intervention des forces armées militaires ou civiles, ou le non-respect d'un acte du gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique [OU (le cas échéant, identifier toute autre cause reliée au contexte spécifique du contrat)];

CLIENT	PRESTATAIRE

CONTRAT DE SERVICE (Général) (Version simplifiée)

0.01.05 Information Confidentielle

signifie toute information identifiée comme étant confidentielle par la PARTIE divulgatrice de cette information lors de sa divulgation à la PARTIE réceptrice;

0.01.06 Manquement

signifie:

- a) une fausse déclaration, imprécision, erreur ou omission de divulgation;
- b) une exécution non conforme ou inexécution d'une obligation; ou
- c) tout non-respect, violation, défaut ou inobservation d'une autre disposition;

0.01.07 Meilleurs Efforts

signifie les efforts qu'une Personne, y compris une PARTIE, désireuse d'atteindre un résultat et agissant prudemment et diligemment, déploie, eu égard aux circonstances, pour assurer, dans la mesure du possible, l'atteinte d'un résultat probable et comprend les usages et les règles de l'art de tout métier ou profession ainsi que les meilleures pratiques reconnues d'un secteur d'activités;

0.01.08 Ouvrage

désigne (identifier l'ouvrage intellectuel ou matériel à produire) dont le cahier de charges [ou devis d'exécution] apparaît à l'annexe 0.01.08 du Contrat;

0.01.09 PARTIE

désigne toute partie signataire du Contrat et comprend ses représentants légaux;

0.01.10 Personne

signifie, selon le cas, une personne physique, une société de personnes, une société par actions, une coopérative, une association, un syndicat, une fiducie ou toute autre organisation possédant ou non une personnalité juridique propre, ainsi que toute autorité publique de juridiction étrangère, fédérale, provinciale, territoriale ou municipale, qui n'est pas l'une des PARTIES et comprend les représentants légaux de telle Personne;

0.01.11 Projet

désigne (identifier, le cas échéant, le projet dans le cadre duquel doit s'exécuter la prestation);

CLIENT	PRESTATAIRE